

12^{ème} Rallye de Lorraine Vhc

3, 4 et 5 mai 2024

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :

- Lundi 4 mars.
- **Ouverture des engagements :**
- Lundi 4 mars.

Clôture des engagements :

- Lundi 22 avril

Parution et distribution du carnet d'itinéraire :

- Samedi 27 avril de 8h00 à 12h00, Auto Précision ,26 rue Humbepaire, Baccarat
13h00 à 16h00, Hôtel La Renaissance, 31 rue des Cristalleries Baccarat.
- Vendredi 3 mai de 8h00 à 12h00, Auto Précision ,26 rue Humbepaire, Baccarat
13h00 à 16h00, Hôtel La Renaissance, 31 rue des Cristalleries Baccarat.

Dates et heures des reconnaissances :

- Samedi 27 avril de 8h30 à 12h00, 14h00 à 18h30
- Dimanche 28 avril 8h30 à 12h00, 14h00 à 18h30
- Vendredi 3 mai de 8h30 à 12h00, 14h00 à 18h30

Vérifications des documents le :

Parc de déchargement obligatoire des remorques / Stickage et vérifications administratives

- Vendredi 3 mai de 16h00 à 19h00
- Samedi 4 mai de 7h30 à 10h30
Lieu : Rue du 20eme Bataillon 54120 Baccarat.

Vérifications des voitures le :

- Vendredi 3 mai de 16h15 à 19h30
- Samedi 4 mai de 7h35 à 10h30
Lieu : Garage Bertin ,14 route de Nancy Baccarat

Heure de mise en place du parc de départ le :

- Vendredi 3 mai à l'issu des vérifications techniques,
- Samedi 4 mai à l'issu des vérifications techniques,
Lieu : parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :

- Vendredi 3 mai à 18h00,
Lieu : PC Course, salle des Fêtes – 54120 Baccarat.

Publication des équipages admis au départ le :

- Samedi 4 mai à 11h00



Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat, Panneau d’affichage numérique, site internet de l’organisateur.

Publication des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape :

- Samedi 4 mai à 11h00

Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat, Panneau d’affichage numérique, site internet de l’organisateur.

Départ de la 1^{ère} étape :

- Samedi 4 mai à 12h00

Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat

Arrivée de la 1^{ère} étape :

- Samedi 4 mai à partir de 20h40.

Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat

Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape :

- Samedi 4 mai à partir de 22h30.

Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat, Panneau d’affichage numérique, site internet de l’organisateur

Départ de la 2^{ème} étape :

- Dimanche 5 mai à 8h00,

Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat,

Arrivée de la 2^{ème} étape :

- Dimanche 5 mai à, 16h53,

Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat,

Vérification finale le :

- Dimanche 5 mai,

Garage BERTIN 14 route de Nancy – 54120 Baccarat

Publication des résultats du rallye :

- 30’ après l’arrivée du dernier concurrent en parc fermé d’arrivée.

- Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat, Panneau d’affichage numérique, site internet de l’organisateur.

Taux horaire de la main d’œuvre :

- 60 € TTC

Remise des prix le :

- Dimanche 5 mai,
- Sur le podium d’arrivée à 54120 Baccarat

Organisateur technique

Nom : **Asac Lorrain**

Président : **Jean René DUBOIS**

Secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone : **0975 05 68 54** Port. : **06 07 09 00 54**

« Les organisateurs s’engagent à respecter l’ensemble de la réglementation applicable à l’événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA ».

1.1P. OFFICIELS

Idem 68ème rallye de Lorraine, sauf :

Directeur de course VHC :

LACROIX Jean Pierre

Licence N° 3474

Commissaire technique VHC :

PROTOIS Gérard

Licence N° 1906

1.2P. ELIGIBILITE

Le 12^e Rallye National de Lorraine Vhc compte pour la **Coupe de France des rallye Vhc 2024 coef.2** et le championnat de la **Ligue Grand Est du Sport Automobile 2024**

1.3P. VERIFICATIONS

- Les équipages engagés consulteront à partir du Lundi 24 avril, l'heure de convocation aux vérifications administratives, sur le Web : www.asaclorraine.eu.

Un système de pointage sera mis en place et tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

Lors de ces vérifications les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire (pilote et co-pilote) en cours de validité
- Licence sportive (pilote et co-pilote) valable pour l'année en cours

Les équipages devront présenter aux relations concurrentes présent au H –10 minutes (rentrée de l'équipage en parc fermé avant le départ du rallye) les originaux de leurs permis de conduire et de leurs licences.

- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation
- Photocopie de la 1ère page du passeport technique de la voiture
- Attestation d'autorisation de prêt de voiture le cas échéant
- Les deux fiches d'enregistrement des équipements de sécurité

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture, les fiches de contrôle des reconnaissances et contre émargement le briefing pilote écrit.

Les voitures devront être obligatoirement "stickers" (plaques, numéros, publicité etc....) avant de passer aux vérifications techniques.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au « 12^{ème} Rallye National de Lorraine » doit adresser au secrétariat du rallye, Asac Lorraine, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.

- la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le Lundi 24 avril **à minuit (cachet de la poste faisant foi).**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **5 voitures**, (105 maxi avec le rallye 85 moderne et 15 Vhrs).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **550€ + 50€ système de géolocalisation + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 606 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1100 € + 50€ système de géolocalisation + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 1156 €**
- Équipage complet Asac Lorrain, Asa Nancy et plus de 150 kms du départ : **520€ + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 576 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque établi à l'ordre de l'A.S.A.C. LORRAIN).

Pour les engagements envoyés par e-mail, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48h du montant de l'engagement.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

La demande d'engagement devra également être accompagnée des documents suivants :

la photocopie des permis de conduire et licences sportives des deux membres de l'équipage

la photocopie de la 1ère page du passeport technique de la voiture

la photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture

des deux fiches d'enregistrement des équipements de sécurité

Les chèques seront encaissés à partir du vendredi 10 septembre.

La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail.

Les forfaits devront être déclarés obligatoirement PAR ECRIT au siège de l'ASA ou par mail à :

asac.comite@wanadoo.fr

En cas de non présentation, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

La retenue sera de : 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye et de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Pour les personnes non excusés et non présentés aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue. Merci de votre compréhension.

3.3P. ORDRE DE DEPART.

Le 11^{ème} rallye de Lorraine Vhc partira devant le 68^{ème} rallye de Lorraine

3.3.1. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire,

hors pénalités routières (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en "nouveau départ après abandon" par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2. Attribution des numéros.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA 2023.

Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat

4.3.1.2. Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification.

L'assistance sera autorisée dans les lieux définis dans le road book.

4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions. Les commissaires y seront également habilités.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité sera conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 69^e Rallye de Lorraine représente un parcours de **342.682 km**

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de **124.382 km**

"L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

1ère étape :

ES 1-3 « Landécourt » 10,249 km,

ES 2-4 « Clayeures – Rozelieures - Moriviller » 14,812 km,

Es 5 « Ville de Baccarat » 2.200km,

Soit, 52.322 km d'Es, pour un total de 182,722 km

2e étape :

ES 6-8-10 « Vaxainville – Reherrey - Pettonville » 14,000 km

ES 7-9 11 « Montigny – Sainte Pôle » 10,020 km

Soit 72.060 km d'Es, pour un total de 159.960 km

6.1.1P. DOUBLURE

Cette épreuve sera doublée d'un rallye VHRS.

6.2. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**, des contrôles seront effectués.

L'ES5 Ville de Baccarat sera reconnu à pied

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Samedi 27 avril de 8h30 à 12h00, 14h00 à 18h30
- Dimanche 28 avril 8h30 à 12h00, 14h00 à 18h30

- Vendredi 3 mai de 8h30 à 12h00, 14h00 à 18h30

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

- **Samedi 27 avril** de 8h00 à 12h00, Auto Précision ,26 rue Humbepaire, Baccarat
13h00 à 16h00, Hôtel La Renaissance, 31 rue des Cristalleries Baccarat.
- **Vendredi 3 mai** de 8h00 à 12h00, Auto Précision ,26 rue Humbepaire, Baccarat
13h00 à 16h00, Hôtel La Renaissance, 31 rue des Cristalleries Baccarat.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux prescriptions générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. COUPES ET TROPHEES

Conforme au règlement standard FFSA.

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Chaque concurrent classé, ayant passée le podium d'arrivée du 12^{ème} Rallye de Lorraine Vhc, se verra attribuer un trophée.

**La remise des prix se déroulera à l'issue de l'arrivée, Parc fermé, parking,
Salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat**